

Mercredi de la 10ème semaine du Temps Ordinaire

Mt 5, 17-19

Évangile de Jésus Christ selon saint Matthieu

En ce temps-là,

Jésus disait à ses disciples :

« Ne pensez pas que je sois venu abolir la Loi ou les Prophètes :
je ne suis pas venu abolir, mais accomplir.

Amen, je vous le dis :

Avant que le ciel et la terre disparaissent,
pas un seul iota, pas un seul trait ne disparaîtra de la Loi
jusqu'à ce que tout se réalise.

Donc, celui qui rejettera
un seul de ces plus petits commandements,
et qui enseignera aux hommes à faire ainsi,
sera déclaré le plus petit dans le royaume des Cieux.

Mais celui qui les observera et les enseignera,
celui-là sera déclaré grand dans le royaume des Cieux. »

La Torah, la Loi, est centrale pour le judaïsme. Elle concerne au sens strict les 5 premiers livres de la Bible mais aussi les traditions orales du Judaïsme. Jésus recueille cet héritage et comme tous les juifs de tous les temps, il l'interprète. Il peut dire en effet que tout est important dans cette Loi, jusqu'au moindre détail, mais dans la perspective d'un accomplissement. La loi ne vaut que dans la mesure où elle est orientée vers sa réalisation finale. Tout l'Évangile est en quelque sorte cette mise en perspective de la Loi avec sa finalité dernière, dont on sait que Jésus la résume dans l'accomplissement de l'amour. Comme il le dit lui-même en Matthieu 22,40 : « Du double commandement de l'amour dépend toute la loi et les prophètes. » Malheureusement, la loi est souvent limitée à des applications qui donnent valeur immédiate à la lettre et non pas au but poursuivi. Jésus se trouvera confronté à de nombreuses accusations à ce sujet et cela le conduira même à la mort. Il est tellement tentant de s'appuyer sur des règles extérieures surtout si on leur donne valeur d'absolu car venant de Dieu, pour asseoir son propre pouvoir ! Telle n'est pas la finalité de la Loi !